

TARIFS 2019/2020

Contribution mensuelle

Contribution de base

1 enfant	63
2 enfants	53
3 enfants	43

Contribution volontaire

	A	B	C
1 enfant	69	73	77
2 enfants	59	63	67
3 enfants	49	53	57

Services

A partir du CP, encadrement des élèves sur les temps périscolaires aux soins de l'ALAE. Inscription obligatoire pour les élèves déjeunant à l'école.

Pour les maternelles, nous vous proposons un service de garderie :

le matin : de **7h30 à 8h00**

(horaires de classe de la matinée : 8h45 / 11h45)

le soir : **17h00 à 18h00**

(horaires de classe de l'après-midi : 13h45 / 16h00)

Classe le mercredi matin- Possibilité de restauration. Fermeture de l'école à **14h**.

En dehors de ces horaires, la surveillance est assurée gratuitement dans le cadre du service scolaire.

Abonnement garderie :

Les parents inscrivent les enfants de maternelle pour la garderie en début de mois.

Centre de loisirs maternelles : mercredi après-midi.

1 enfant : 56€ le trimestre.	2 enfants : 89€ le trimestre
------------------------------	------------------------------

Garderie exceptionnelle : 5 euros.

Un supplément sera facturé 7,50 euros par ¼ heure entamé en dehors des horaires proposés.

Restauration

La Cantine : 5,00 € pour un enfant de maternelle - 5,20 € pour un enfant de primaire.

Le prix du repas comporte le repas en lui-même, tout le dispositif de garderie et les ateliers mis en place.

Les repas doivent être commandés pour le mois entier. Ne seront remboursés que les repas pour lesquels nous serons prévenus 24h à l'avance.

Pour les inscriptions ponctuelles un délai de 24h est impératif. **Repas exceptionnel : 5,60€**

Selon vos conditions de ressources, vous pouvez retirer, auprès du secrétariat, un dossier de demande de participation aux frais de repas à adresser à la Mairie de Toulouse.

La restauration est un service rendu aux familles et n'est nullement un temps obligatoire. Le temps de présence de l'enfant est soumis à son comportement.